

N°26 OCTOBRE 2022

Le bulletin du Conseil Interrégional de l'Ordre des Pédicures-Podologues



Chères consœurs, chers confrères,

L'année 2022 est, je l'espère, une année de renouveau dans votre exercice et vie quotidienne avec une crise sanitaire qui s'éloigne. Même si certains ont profité des nouvelles recommandations pour entrer dans la Démarche Qualité, trop peu de professionnels y sont encore engagés, il n'est jamais trop tard pour améliorer sa pratique. La certification périodique des Pédicures-Podologues se profile à l'horizon 2023 : l'engagement dans la démarche qualité comme l'actualisation de ses connaissances vont devenir des incontournables.

Afin de vous conseiller et de vous aider dans cette orientation essentielle de la profession, des visites confraternelles en cabinet sont déjà mises en place en région. Soyez assurés que les conseillers élus de notre territoire sont bienveillants, présents dans l'action et la réflexion pour mener à bien les missions ordinaires qui leurs incombent.

La Bretagne compte actuellement 854 pédicures-podologues inscrits au tableau, la répartition sur le territoire des cabinets n'est pas homogène avec une forte concentration sur les zones côtières et un déficit dans le centre. Le conseil interrégional tient à votre disposition les données démographiques de la profession dans le cadre d'une future installation ou d'un déménagement. Les cabinets se vendent encore bien dans notre région mais n'oubliez pas la nécessité d'établir au préalable un projet de contrat de cession à soumettre à votre conseil pour avis.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions et conseils.

Je vous souhaite le meilleur dans l'exercice de notre profession.

Bien confraternellement

Élodie GORREGUES, Présidente

- 1 Editorial
- 2 Information / Mémento
- 3 Agenda / Jeunes diplômés 2022
- 4 Compte de résultat 2021 / Budget Prévisionnel 2023
- 5 Mouvements du tableau



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
BRETAGNE & SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

ESPACE PERFORMANCE
Bâtiment H1
35769 SAINT-GRÉGOIRE
Tél. 02 99 26 90 44
contact@bspm.ciropp.fr

Accueil &
Permanences
téléphoniques

Du lundi au jeudi
8h30 > 12h30 - 13h30 > 18h
Vendredi
8h30 > 12h30 - 13h > 16h30

Éditeur : CIROPP Bretagne - SPM
Directrice de la publication :
E. GORREGUES
Rédacteurs : L. BESNIER,
A. SOUCHET, A. DESGUERRE-GOURIOU, G. LE NORMAND,
N. ROMAIN, O. HUET, F. STAGLIANO,
M. GESNYS, M.B. ROCHE.
Tirage : 20 exemplaires
ISSN V. papier : 2678-9701
ISSN V. en ligne-courriel : 2679-4209

INFORMATION

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Madame Marie-Bérénice ROCHER au Conseil interrégional de l'ordre de Bretagne et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le mois de mars 2022.

Elle accompagne Murielle GESNYS dans la gestion administrative, juridique de vos dossiers. Leur binôme dynamique au sein de notre institution reste à votre disposition pour tout questionnement de votre part.

Bienvenue à Marie-Bérénice.



MÉMENTO DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE CABINET ET OBLIGATIONS LÉGALES

TRACKDÉCHETS

La dématérialisation de la traçabilité est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2022. Chaque producteur de déchets doit disposer d'un compte via le site Trackdéchets (décret du 25 mars 2021 art. R. 541-45).

Trackdéchets est une plateforme numérique gratuite, développée par le Ministère de la Transition Écologique. Elle vise à dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux pour simplifier la gestion et sécuriser les filières. Les pédicures-podologues doivent y être inscrits. De cette manière, vous pourrez faire circuler vos **BSD** (Bordereaux de Suivi de Déchets) en toute sécurité, à toutes les étapes du parcours du déchet :

Pour vous inscrire si cela n'est déjà pas fait veuillez suivre ce lien : app.trackdechets.betta.gouv.fr/signup

CONSERVATION DES DONNÉES RELATIVES AUX PATIENTS

Les données collectées sur les patients doivent être **conservées pour une durée déterminée**.

En l'absence de dispositions spécifiques portant sur la durée de conservation des données des professionnels exerçant en libéral, le Conseil national de l'Ordre des médecins, à titre d'exemple, préconise de s'aligner sur les délais de conservation prévus pour les dossiers médicaux des établissements de santé (article R. 1112-7 du CSP) : **20 ans à compter de la date de la dernière consultation**.

DASRI

La traçabilité et élimination des déchets dans le domaine de l'hygiène au sein d'un cabinet de pédicurie-podologie est un gage de qualité et de sécurité pour les patients comme pour le praticien, mais aussi une réponse à l'article R. 5212-1 du Code de la santé publique qui fonde cette obligation.

Plusieurs types de déchets : les déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM) concernent tout ce qui n'est pas en rapport avec le soin (papiers, courriers, publicités, emballages...). Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) concernent tous les déchets ayant été en contact avec le patient (compresses, cotons, champs...) et bien entendu les objets perforants OP qui font partie des DASRI.

L'élimination des DASRI y compris les OP doit se faire OBLIGATOIREMENT par l'entremise d'une société de collecte agréée qui doit remettre au pédicure-podologue ou au responsable de l'établissement de santé un formulaire de suivi. Ce formulaire doit être gardé trois ans et permet ainsi de constituer la traçabilité.

REGISTRE DE TRACABILITÉ

Une bonne traçabilité est le gage d'une stérilisation fiable et respectueuse des principes d'hygiène et de sécurité qui régissent les cabinets de pédicurie-podologie. L'Ordre national a donc créé un outil et une méthodologie pour une traçabilité exemplaire.

Le fichier dénommé « REGISTRE DE TRACABILITE.xlsx » a été conçu pour être utilisé en première intention avec Excel de Microsoft Office. L'utilisation avec d'autre tableurs tels que Libre Office, Google Sheet, Open Office est possible mais il se peut que certains dysfonctionnements apparaissent.

Voici le lien pour télécharger le registre et son tutoriel sur le site de l'ONPP : <https://www.onpp.fr/exercice/la-profession/securiser-son-exercice/tracabilite-de-la-sterilisation-un-outil-a-votre-disposition.html>

CNIL et RGPD

En tant que professionnel de santé libéral, vous êtes amené à recevoir ou à émettre des informations sur vos patients sous forme de dossier « patient » (papier ou informatique), ou dans le cadre de l'utilisation d'une plateforme en ligne de gestion des rendez-vous.

De même, vous collectez certainement des informations pour la gestion de votre cabinet (ex : gestion des prestataires/fournisseurs, des secrétaires, agents de ménage, personnes que vous employez...).

Toutes les informations que vous détenez sont considérées comme des **données personnelles** (par exemples :

les données d'identification comme les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale de vos patients, assurance maladie obligatoire, assurance maladie complémentaire, mais aussi toutes informations relatives à la santé de votre patient (diagnostic, maladies, prescriptions, traitements médicamenteux, soins, etc...), les différents professionnels qui interviennent dans sa prise en charge.

Pour toutes ces situations où vous utilisez ces données personnelles, vous êtes concerné par le RGPD.

Depuis l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données, et pour répondre aux nombreuses questions que se posent les professionnels de santé libéraux, la **CNIL a mis en ligne sur son site une fiche thématique** dont vous trouverez le lien ci-dessous : <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-et-professionnels-de-sante-liberaux-ce-que-vous-devez-savoir>

AGENDA**11/04/2022****Réunion de Bureau****12 et 13/04/2022****Formation juridique des salariés des Conseils régionaux et interrégionaux au Conseil national****12/05/2022****Comité de Liaison Inter Ordre au sein de notre Conseil (CLIOR)****30/05/2022****Audition individuelle d'un pédicure-podologue****13/06/2022****Commission de conciliation entre deux pédicures-podologues****Réunion de Conseil****16/06/2022****Commission de la DREETS-Autorisation exercice de la profession en France pour diplômé européen****22/06/2022****2 auditions individuelles de pédicures-podologues****01/07/2022****Prestation de serment****02/09/2022****Prestation de serment****12/09/2022****Réunion de Conseil****16/09/2022****2 Chambres disciplinaires de première instance****30/09/2022****Réunion des Présidents de région au Conseil national****13/10/2022****Réunion Inter Régions (RIR) au Conseil régional de NORMANDIE****17/10/2022****Réunion de bureau****20/10/2022****Comité de Liaison Inter Ordre exceptionnel au Conseil de l'Ordre des pharmaciens (CLIOR)****12/12/2022****Réunion de Conseil****JEUNES DIPLOMÉS 2022**

Le 1^{er} juillet et le 2 septembre 2022, plusieurs membres du CIROPP BRETAGNE et St-Pierre-et-Miquelon ont accueilli les 36 jeunes diplômés de la promotion 2022.

Un échange positif durant lequel le rôle de l'Ordre et sa mission d'accompagnement et de conseil ont été expliqués.

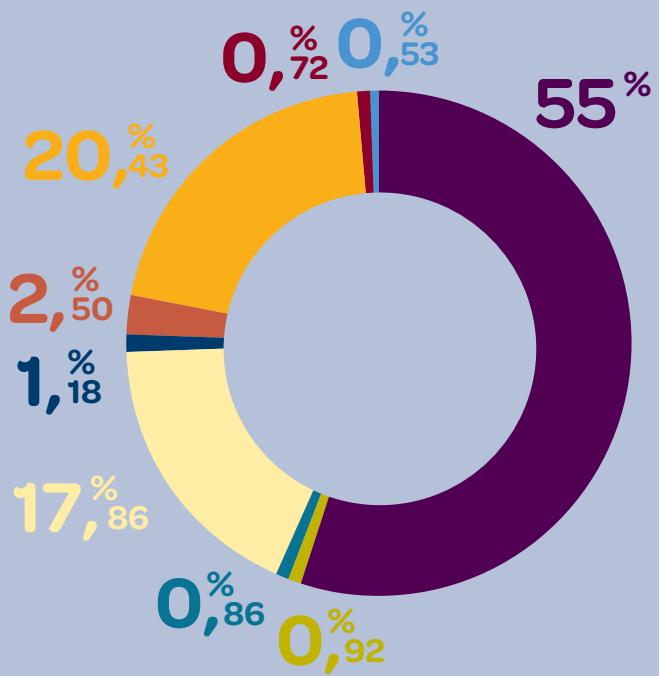
Nous avons ensuite commenté tous ensemble le cadre déontologique de l'activité de pédicure-podologue ainsi que les valeurs éthiques, confraternelles et professionnelles pour lesquelles les élus de notre région sont attachés.

Ces jeunes diplômés se sont présentés un par un et nous ont fait part de leur projet professionnel. Nos jeunes praticiens commencent leur collaboration avec les professionnels déjà en place et entrent rapidement dans la vie active.



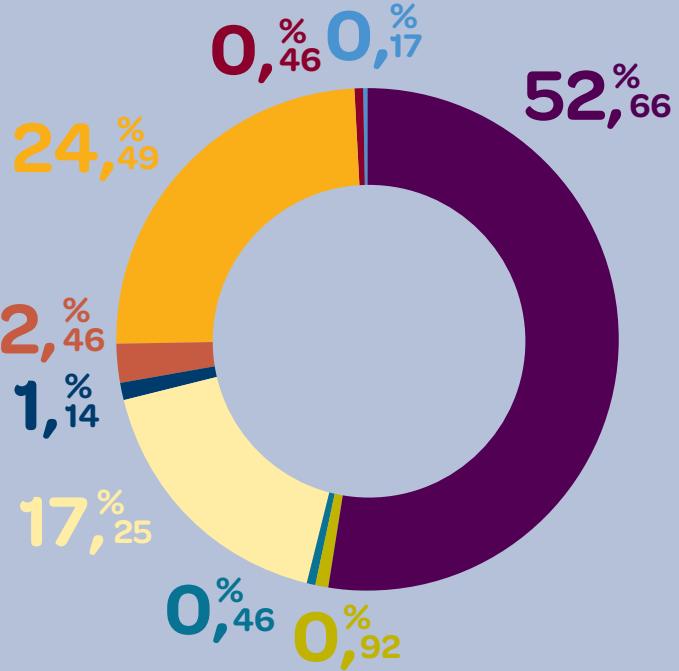
Compte de résultat 2021 EN EUROS

RECETTES	En euros
DOTATIONS ONPP	113 127
FACTURATION ONPP, PRODUITS FINANCIERS	3 728
TOTAL	116 855
DEPENSES	En euros
ACHATS ONPP-PERSONNELS	
DÉTACHÉS PAR ONPP	70 667
ELECTRICITÉ ET GAZ	1 183
Fournitures de bureau, d'entretien et petits équipements	1 099
LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES LOCATIVES, TAXE FONCIÈRE ET LOCATIONS DIVERSES	22 943
MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉPARATION, DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS, PUBLICATIONS	1 519
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION	3 208
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS (RÉUNION BUREAU, CONSEIL, CONCILIATION, PERMANENCE...)	26 242
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	931
DIVERS (HONORAIRES, FRAIS BANCAIRES, CHARGES EXCEPTIONNELLES...)	687
TOTAL	128 479
RESULTAT	-11 624



Budget Prévisionnel 2023 EN EUROS

RECETTES PREVISIONNELLES	En euros
DOTATIONS ONPP	126 402
FACTURATION ONPP, PRODUITS FINANCIERS	8 005
TOTAL	134 407
DEPENSES PREVISIONNELLES	En euros
ACHATS ONPP-PERSONNELS	
DÉTACHÉS PAR ONPP	70 770
ELECTRICITÉ ET GAZ	1 231
Fournitures de bureau, d'entretien et petits équipements	620
LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES LOCATIVES, TAXE FONCIÈRE ET LOCATIONS DIVERSES	23 184
MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉPARATION, DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS, PUBLICATIONS	1 537
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION	3 310
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS (RÉUNION BUREAU, CONSEIL, CONCILIATION, PERMANENCE...)	32 912
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	613
DIVERS (HONORAIRES, FRAIS BANCAIRES, CHARGES EXCEPTIONNELLES...)	225
TOTAL	134 402
RESULTAT	5



Les professionnels versent les cotisations au Conseil national. Une dotation est allouée trimestriellement par celui-ci à chacune des régions pour assurer le fonctionnement des CROPP et CIROPP.

BRETAGNE & SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2022 au 30/09/2022

Inscriptions 2022

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BIARD	Angele	22	PLANCOET	CARREE	Joane	35	RENNES
CADIC	Léna	22	PLOUBAZLANEC	FEBRISSEY	Chloë	35	VERN SUR SEICHE
COLAS	Fabien	22	LANDEHEN	GARCON	Slovann	35	RENNES
LE GRATIET	Gwen	22	BON REPOS SUR BLAVET	GEORGEAULT	Clément	35	VERGEAL
LE JAOUAN	Gaëlle	22	PLOULEC'H	JOUIN	Hugo	35	RENNES
ANDRE	Louna	29	PLONEOUR LANVERN	LEPRETRE	Cécile	35	CESSON-SEVIGNE
FIDAMI	Marine	29	TREGUNC	MINARD	Jeanne	35	SAINT-MALO
GUELLEC	Anne	29	PLOZEVET	PERRIN	Laura	35	BETTON
KOLAN	Guillaume	29	CHATEAULIN	PIRON	Bleuenn	35	RENAC
LANDURE	Evane	29	BOHARS	POIRIER	Solenn	35	SAINT-SULIAC
LUNVEN	Clémence	29	LANDIVISIAU	TUAILLON	Emma	35	RENNES
PATINEC	Ewen	29	BOURG-BLANC	EVENO	Hélène	56	GUEGON
PERROT	Gwendoline	29	PLOUEHINEC	HUARD	Marine	56	PLOEMEUR
ROUSVAL	Elodie	29	PLABENNEC	LE CAPITAINE	Manon	56	MERLEVENEZ
SCAO	Elena	29	DIRINON	LE PRIOL	Adrien	56	BAUD
ALBESA	Clémentine	35	RENNES	LERAT	Maxime	56	PLOERMEL
BOBET	Erika	35	GUICHEN	PHILIPPOT	Romane	56	FEREL
BRIAND	Alice	35	BRUZ	VALOIS	Mathilde	56	TAUPONT

Reprises d'activité 2022

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
DUVIGNEAU	Marie	35	CESSON SEVIGNE	SAINT-BONNET	Pierrick	56	CARNAC
PATIZEL	Anne-Sophie	56	GLENAC-LA GACILLY				

Transferts 2022 du CIROPP BSPM vers un autre CROPP-CIROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
LE JAOUAN	Gaëlle	22	PLOULEC'H	CIROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
CHENE	Camille	35	CESSON SEVIGNE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
LE COZ	Marie	35	SAINT JOUAN DES GUERETS	CROPP HAUT DE FRANCE
LEPRETRE	Cécile	35	CESSON SEVIGNE	CIROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MINARD	Jeanne	35	SAINT MALO	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
PIRON	Bleuenn	35	RENAC	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
VERITE	Axèle	56	REGUINY	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

Transferts 2021/2022 d'un autre CROPP-CIROPP venant au CIROPP BSPM

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Venant de
DUMIOT	Pierre	22	PLERIN	CROPP GRAND-EST
GRANDJEAN	Thomas	22	PLOUFRAGAN	CIROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SALLON	Dominique	22	SAINT CAST LE GUILDO	CROPP HAUT-DE-FRANCE
MOAL	Justine	29	LANNILIS	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
AURIENTIS	Doria	29	QUIMPER	CROPP CENTRE VAL DE LOIRE
HERVE	Charlotte	35	CHEVAIGNE	CROPP GRAND-EST
PEYREL	Rémi	35	SAINT JOUAN DES GUERETS	CIROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
TOUTAIN	Marie-Agnès	35	MONTAUBAN DE BRETAGNE	CIROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DUPONT	Cyril	56	RIANTEC	CIROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GOUET	Ophélie	56	LORIENT	CROPP NORMANDIE
SAINT-BONNET	Claire	56	CARNAC	CROPP NORMANDIE
THEGAT	Thomas	56	MONTERBLANC	CIROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DATTOLO	Sonia	975	SAINT PIERRE-ET-MIQUELON	CIROPP PACA CORSE
MONTIEGE	Tiphaine	975	SAINT PIERRE-ET-MIQUELON	CROPP PAYS DE LA LOIRE

Cessations d'activités 2021/2022

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
DURAND	Nathalie	22	QUEVERT	EMERAUD	Marianne	35	RENNES
SALAUN	Virginie	29	LA FORET FOUESNANT	NIZAN BESNARD	Claire	35	MONTFORT SUR MEU
DUVIGNEAU	Marie	35	CESSON-SEVIGNE	PISCITELLI	Yannick	35	DOL DE BRETAGNE